

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 2 MARS 2023**

**N° 24**

=====

**Présents :**

Jean-Louis MILLET, Maire, Herminia ELINEAU, Noël INVERNIZZI, Isabelle BILLARD, Lilian COTTET-EMARD, Catherine CHAMBARD, Alain BERNARD, Philippe LUTIC, Adjoints, Jean-Claude GALLASSO, Jean-Yves TISSOT, Frédéric HERZOG, Gérard DUCHENE, Loïc GELPER, Annick GRANDCLEMENT, Sylvie VINCENT-GENOD, Guillaume POISARD, Frédéric PONCET, Olivier BROCARD, Jean-Pierre SEGURA, Nelly VAUFREY, Jean-Laurent VINCENT, Michaël LEFEL, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Céline DESBARRES Adjointe, (pouvoir à Isabelle BILLARD), Catherine JOUBERT Conseillère Municipale, (pouvoir à Herminia ELINEAU), Toukham HATMANICHANH Conseillère Municipale, (pouvoir à Annick GRANDCLEMENT), Laetitia DE ROECK Conseillère Municipale, (pouvoir à Catherine CHAMBARD), Marc CAPELLI Conseiller Municipal, (pouvoir à Olivier BROCARD), Francis LAHAUT Conseiller Municipal, (pouvoir à Jean-Pierre SEGURA), Hélène REVERT Conseillère Municipale, (pouvoir à Noël INVERNIZZI).

**Absents excusés :**

Néant

**Absents :**

Néant

-----

Monsieur LUTIC et Monsieur POISARD sont élus secrétaires de séance.

# **CONVOCAATION**

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

**JEUDI 2 MARS 2023 À 19H**

**SALLE D'HONNEUR**

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.**

**1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; alinéa 4)**

**2. AFFAIRES FINANCIERES**

➤ Débat d'Orientation Budgétaire 2023

**3. PERSONNEL COMMUNAL**

3.1. Modification du tableau des emplois permanents

3.2. Actualisation des tarifs de prestations de services en matière de rémunération du personnel

**4. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES**

**Monsieur le Maire** présente ensuite les condoléances du Conseil Municipal aux familles des personnes récemment disparues : Maryse BOURLIER, Simone CABAUD, Sœur Isabelle Marie, Rolande CROUX, Jeannine DUCRET, Graziella FERRAZZI, Patrick FERRO, Denise GROSPAS, Antoinette LAMBERTHOD, Michèle NICOD, Andrée REVERBERI-PERRIN.

Le Procès-verbal du Conseil du 26 janvier est approuvé à l'unanimité. Il est à noter que ce n'est pas Monsieur LAHAUT qui a posé la question concernant le ratio du retour sur investissement du débit réservé, mais Monsieur CAPELLI. D'autre part, au point 2.7, Monsieur COTTET-EMARD a bien précisé que l'agencement du terrain de sport sera en priorité dévolu à l'école et non la cour comme indiqué dans le compte-rendu.

**Madame VAUFREY** demande des explications sur la date de présentation du projet de renaturation des cours d'écoles au Comité Consultatif des Affaires Scolaires.

**Madame ELINEAU** répond qu'elle avait prévu une réunion en février, mais que suite à des événements imprévus, elle n'a pu avoir lieu.

## **1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE** **(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa 4), le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire par délibération du 15 septembre 2022 ; le Maire rend ainsi compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation :

### **MARCHES PUBLICS**

- Arrêté portant attribution du marché de prestations de services consistant en une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bâtiment pour les archives municipales 28 rue Carnot.

**Monsieur le Maire** informe qu'une nouvelle consultation aura lieu visant un chiffrage plus faible. Il donne ensuite la parole à **Monsieur Franck PACOUD** après avoir remercié le service des Finances et Monsieur PACOUD pour le travail important réalisé lors de la rédaction du Débat d'Orientation Budgétaire.

## **2. AFFAIRES FINANCIERES**

### **➤ Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

#### **PREAMBULE**

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités locales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante.

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et son décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ont voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le DOB 2023 s'appuie sur des résultats provisoires de l'exercice 2022 puisque les comptes, administratif et de gestion, ne seront arrêtés qu'au terme des écritures réalisées encore sur janvier 2023. Toutefois, tout a été mis en œuvre pour actualiser ces données en temps réel afin de se rapprocher au maximum des chiffres définitifs.

## **I. CONTEXTE MONDIAL / ZONE EURO / NATIONAL**

### **Contexte mondial : Inflation massive**

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. Du fait de sa proximité géographique du conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

### **Zone Euro : risque important de récession économique**

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement couteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre), lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre.

Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce.

### **France : la croissance ralentit mais reste positive**

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %.

L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %). Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement qui a accéléré pour atteindre 1,3 % après deux trimestres déjà soutenus : 0,6 % au premier trimestre et 0,4 % au deuxième. La consommation des ménages a marqué le pas (0 % T3 après 0,3 % au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.

Au quatrième trimestre 2022, le produit intérieur brut (PIB) ralentit de nouveau (+0,1 % en volume, après +0,2 %). La demande intérieure finale (hors stocks) contribue négativement à la croissance ce trimestre (-0,2 point après +0,9 point), du fait d'un net recul de la consommation des ménages (-0,9%). En moyenne sur l'année 2022, le PIB augmente de 2,6 % (après +6,8 % en 2021 et -7,9 % en 2020). Ce chiffre résulte surtout du rebond de l'activité aux deuxième et troisième trimestres 2021, en sortie de crise sanitaire. La croissance au trimestre a ensuite été nettement moins dynamique au cours de l'année 2022. L'acquis de croissance pour 2023 s'élève à +0,3 % à l'issue du quatrième trimestre 2022.

## **I.2. Les mesures clés du Projet de Loi de Finances (PLF) à destination des collectivités :**

- La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales et la poursuite de la réorganisation du panier fiscal des différents niveaux de collectivités entré en vigueur en 2021
- Une réforme annoncée du Fond de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC)
- La mise en place d'un nouveau mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et son remplacement par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement
- Des mesures « anti-crise » introduites avec notamment un allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel matérialisé par la baisse des impôts de production.
- Abondement exceptionnel des aides à l'investissement des collectivités (DSIL) et création du Fond Vert
- La reconduction du filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par la crise sous réserve de conditions d'éligibilité.
- Diminution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 26,6 milliards d'euros (- 0,186 milliards d'euros par rapport à 2022)
- Progression de la dotation de solidarité rurale (DSR)
- Reconduction du soutien exceptionnel mis en place par la loi de finance rectificative pour 2022 pour faire face à la hausse de prix de l'énergie
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 7% pour 2023 en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH). La revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux (depuis 2019), dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

## **I.3. Un contexte local qui risque d'impacter le budget communal 2023 :**

**Au niveau démographique :** il est fort à parier que le recensement en cours révélera une nouvelle baisse de la population du fait qu'il prendra en compte pour la première fois, la fermeture de MBF. Cette baisse de la population risque d'impacter à la baisse la DGF de la Commune, s'ajoutant à la perte de DSU subie en 2021. La revalorisation de la DSR ne compensant pas cette perte.

La baisse de la population constatée influe aussi sur la fréquentation des établissements scolaires, centres d'accueil de loisirs et périscolaires

**L'augmentation du prix de l'énergie** déjà constaté en cours d'année 2022 va impacter fortement le budget communal. Cette augmentation va peser lourdement sur les dépenses (+875 000 €). Pour mémoire, en 2022 ces dépenses représentaient 6% des dépenses de fonctionnement du budget principal. En 2023, elles passeront à 9%.

La répercussion sur une année entière de **l'augmentation du point d'indice** va également impacter le budget communal (215 000 €) sans mesure compensatoire de l'Etat annoncée, d'autant plus qu'une seconde revalorisation pourrait intervenir en juillet couplée à une augmentation des cotisations retraites CNRACL.

### **Un contexte économique compliqué.**

La fermeture de MBF aura des conséquences sur le budget communal avec un manque à gagner au niveau du foncier bâti, bail emphytéotique lorsque la liquidation effective sera prononcée.

**L'indexation de nombreux prêts sur le Livret A** va engendrer une augmentation importante des charges d'intérêts de la dette (305 000 € en 2023 contre 170 000 € en 2022) du fait des revalorisations successives.

### **Impact juridique loi NOTRe.**

Le transfert des compétences « transport et urbanisme » depuis le 01/07/21 a engendré une révision à la baisse des attributions de compensations de la Commune en 2022 avec effet rétroactif.

## II. EVOLUTION DES DOTATIONS (DGF/DSR/DSU)

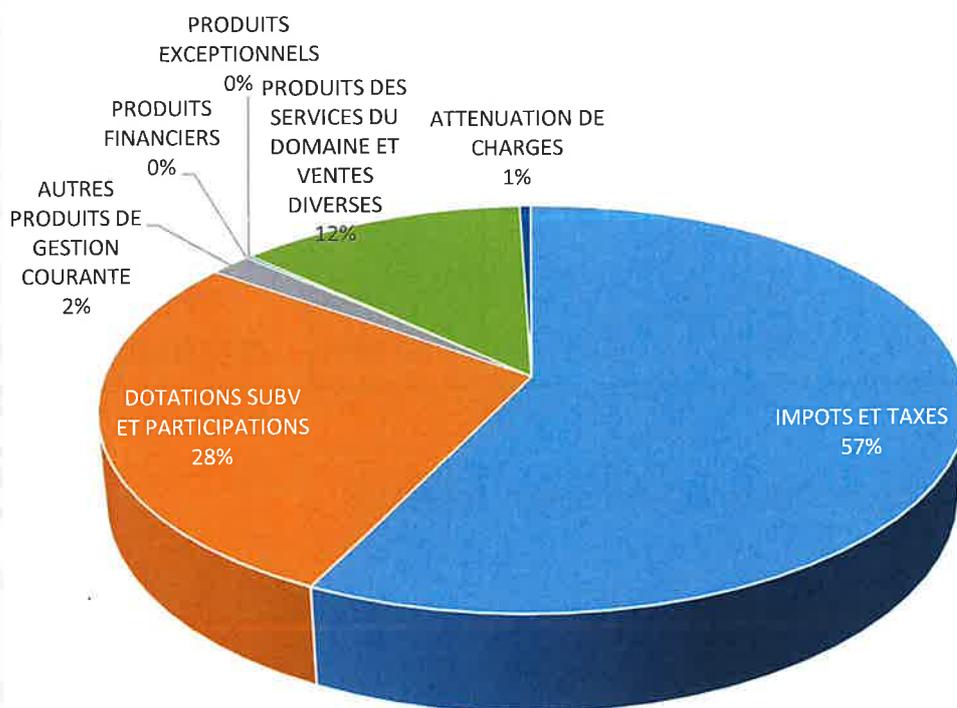
	REEL										ESTIME
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>Dotation forfaitaire (7411)</b>	2 360 282	2 015 989	1 656 760	1 449 900	1 396 991	1 358 907	1 316 695	1 280 132	1 253 736	1 250 000	
<b>DIFF // N-1</b>		-344 293	-359 229	-206 860	-52 909	-38 084	-42 212	-36 563	-26 396	- 3 736	
<b>DIFF // 2014</b>		-344 293	-703 522	-910 382	-963 291	-1 001 375	-1 043 587	-1 080 150	-1 106 546	-1 110 282	
<b>Dotation de solidarité rurale DSR (74121)</b>											
<b>Dotation de solidarité rurale DSR (74121)</b>	266 571	293 674	319 586	347 698	354 160	364 358	502 947	509 440	520 235	520 000	
<b>DIFF // N-1</b>		27 103	25 912	28 112	6 462	10 198	138 589	6 493	10 795	- 235	
<b>DIFF // 2014</b>		27 103	53 015	81 127	87 589	97 787	236 376	242 869	253 664	253 429	
<b>Dotation de solidarité urbaine DSU (74123)</b>											
<b>Dotation de solidarité urbaine DSU (74123)</b>	699 042	897 947	1 013 215	1 097 061	1 143 344	1 178 516	589 258	0	0	0	
<b>DIFF // N-1</b>		198 905	115 268	83 846	46 283	35 172	-589 258	-589 258	0	0	
<b>DIFF // 2014</b>		198 905	314 173	398 019	444 302	479 474	-109 784	-699 042	-699 042	- 699 042	
<b>Dotation nationale de péréquation DNP (74127)</b>											
<b>Dotation nationale de péréquation DNP (74127)</b>	95 965	115 084	127 138	152 565	138 663	127 318	84 716	76 244	66 620	70 000	
<b>DIFF // N-1</b>		19 119	12 054	25 427	-13 902	-11 345	-42 602	-8 472	-9 624	+ 3 380	
<b>DIFF // 2014</b>		19 119	31 173	56 600	42 698	31 353	-11 249	-19 721	-29 345	-25 965	
<b>DGF TOTALE</b>											
<b>DGF TOTALE</b>	3 421 860	3 322 694	3 116 699	3 047 224	3 033 158	3 029 099	2 493 616	1 865 816	1 840 591	1 840 000	
<b>DIFF // N-1</b>		-99 166	-205 995	-69 475	-14 066	-4 059	-535 483	-627 800	-25 225	- 591	
<b>DIFF // 2014</b>		-99 166	-305 161	-374 636	-388 702	-392 761	-928 244	-1 556 044	-1 581 269	-1 581 860	

### III. EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

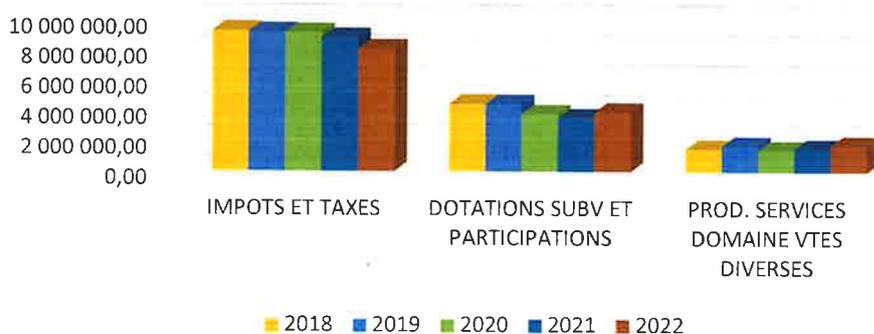
#### A. Recettes réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022
IMPOTS ET TAXES	9 344 202.98	9 257 777.76	9 214 487.41	8 904 887.16	8 148 893.34
DOTATIONS SUBV ET PARTICIPATIONS	4 485 215.24	4 472 832.80	3 816 619.88	3 554 392.61	3 941 954.76
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 904.94	362 588.08	350 278.26	331 736.99	256 593.72
PRODUITS FINANCIERS	28.42	27.82	3.26	21.44	24.60
PRODUITS EXCEPTIONNELS	429 307.82	25 659.55	44 361.48	65 195.72	28 477.22
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 514 287.16	1 743 242.59	1 454 103.93	1 559 258.29	1 774 688.05
ATTENUATION DE CHARGES	88 745.31	79 189.67	98 705.13	69 421.95	68 643.18
<b>TOTAL</b>	<b>16 023 691.87</b>	<b>15 941 318.27</b>	<b>14 978 559.35</b>	<b>14 484 914.16</b>	<b>14 219 274.87</b>

#### RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT 2022



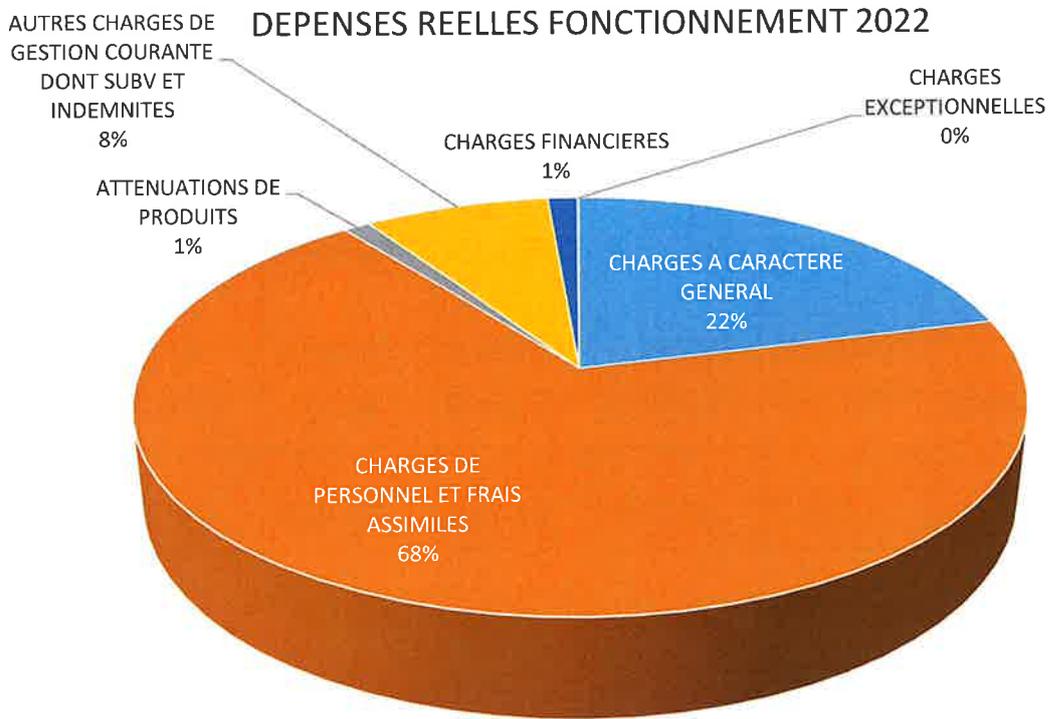
## EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022



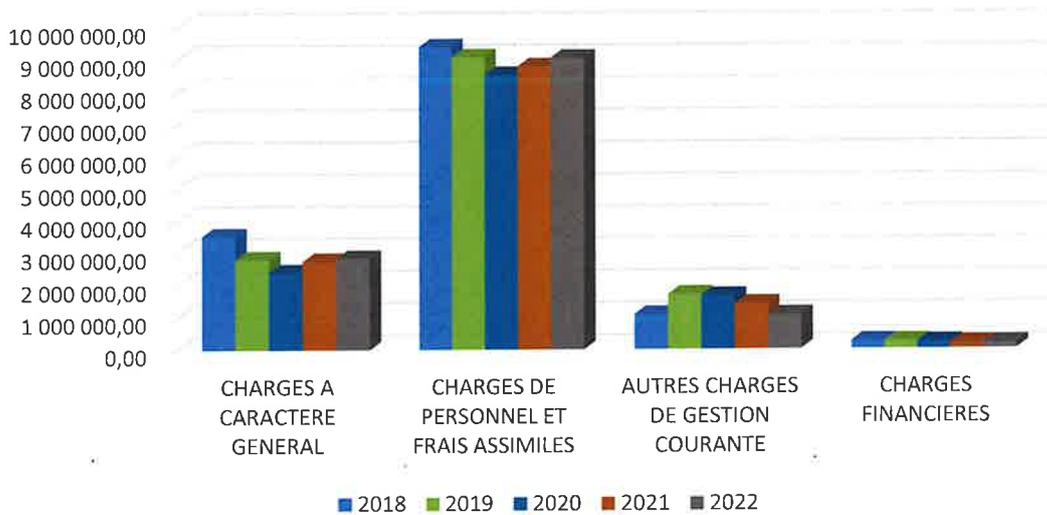
### B. Dépenses réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022*
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 524 821.66	2 803 258.88	2 397 578.87	2 740 886.19	2 832 307.40
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 394 307.25	9 073 337.66	8 524 211.52	8 784 796.49	9 048 125.87
ATTENUATIONS DE PRODUITS	0.00	109 742.00	138 444.00	143 511.00	150 219.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE DONT SUBV ET INDEMNITES	1 076 592.87	1 702 352.99	1 645 651.24	1 399 497.63	1 060 732.30
CHARGES FINANCIERES	239 040.14	234 598.11	205 591.27	170 773.43	171 163.66
CHARGES EXCEPTIONNELLES	431 911.39	48 950.27	7 636.44	17 576.55	8 464.08
<b>TOTAL</b>	<b>14 666 673.31</b>	<b>13 972 239.91</b>	<b>12 919 113.34</b>	<b>13 257 041.29</b>	<b>13 271 012.31</b>

\*Impact augmentation du point d'indice 3.5% à compter du 01/07/2022



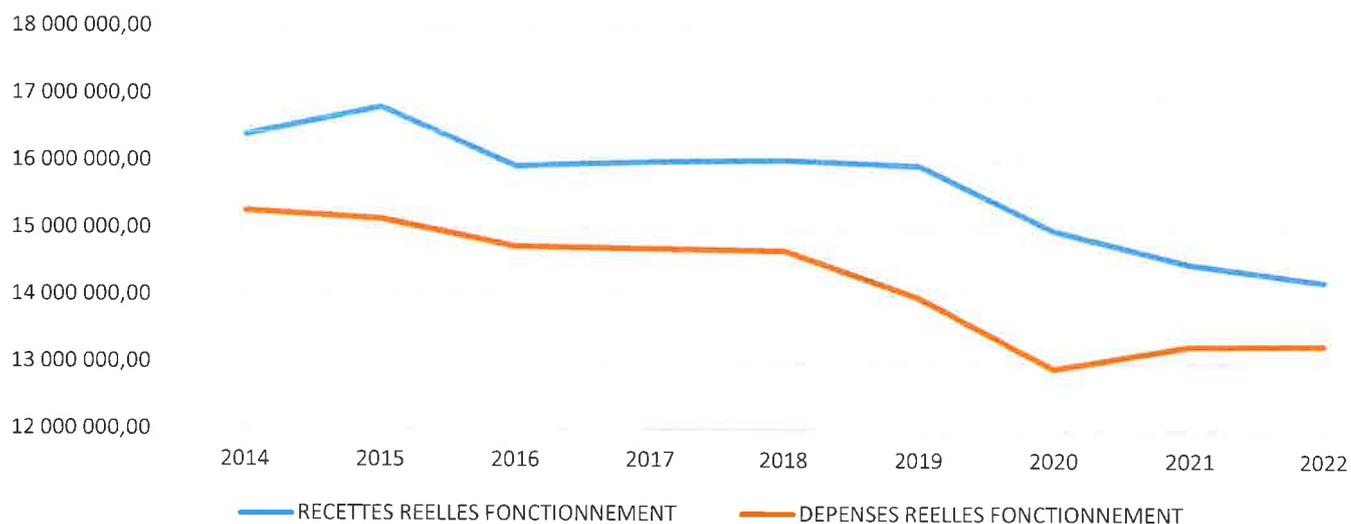
Evolution dépenses de fonctionnement de 2018 à 2022



### C. Evolution de la capacité d'autofinancement

	2018	2019	2020	2021	2022	PREV 2023
Recettes réelles de fonct. (a) (hors 775-776-777)	16 023 691.87	15 941 318.27	14 978 559.35	14 484 914.16	14 219 274.87	15 980 383.99
Dépenses réelles de fonct. (b) (hors 675-676)	14 666 673.31	13 972 239.91	12 919 113.34	13 257 041.29	13 271 012.31	14 859 528.34
CAF BRUTE (a-b) = (c)	1 357 018.56	1 969 078.36	2 059 446.01	1 227 872.87	948 262.56	1 120 855.65
Rembt de la dette (capital) (d)	1 671 254.30	1 650 707.74	1 636 647.64	1 469 785.46	1 378 566.69	1 330 000.00
CAF NETTE (c-d)	-314 235.74	318 370.62	422 798.37	-241 912.59	-430 304.13	-209 144.35

### EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT 2014 A 2022



#### IV. DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

##### Au niveau de l'inscription des dépenses

L'année qui s'achève voit une augmentation non-négligeable des dépenses liées au personnel (salaires et charges) réalisées par rapport au budget primitif 2022. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs :

- Augmentation de la valeur du point d'indice : + 3.5% au 01/07/2022,
- Augmentation des échelles de rémunération des agents de catégorie C
- Augmentations successives du SMIC (janvier, mai, octobre)
- Augmentation du remboursement auprès de la CCHJSC de l'adhésion à l'ADS
- Retour au paiement d'heures supplémentaires.

Pour 2023, malgré de nombreux départs de cadres sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette tendance à la hausse va se confirmer. En effet :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice sera à déterminer sur l'année entière,
- La valeur du Smic augmente de 1,81% au 01/01
- Promotion à l'échelon supérieur : 16 875 €
- Les échelles de rémunération de la catégorie C et B vont être augmentées,
- Mise en place du Complément Territorial Indiciaire (CTI) de 49 points majorés (267€) mensuels pour certains cadres d'emplois, avec effet rétroactif au 01/04/2022 : augmentation d'environ 10 000 € bruts,
- Certains agents en disponibilité qui n'étaient pas remplacés ont fait part de leur souhait de réintégrer la Collectivité,
- Enfin, la réforme des retraites programmée, ne permettra pas à certains agents de faire valoir leur droit à la retraite sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Des hypothèses de réductions de ces dépenses sont étudiées :

- Mutualisation et polyvalence des agents dans les services,
- Réorganisation de certains services : Enfance/Jeunesse- MPE- Sports,
- Travail sur l'amplitude d'ouverture de la Maison de la Petite Enfance,
- Organisation du fonctionnement de certains services,
- Diminution des heures supplémentaires,

Toutefois, pour cette année 2023, 13 départs sont d'ores et déjà connus et pour la plupart en prévision de remplacements.

Toutefois hormis les remplacements de personnes quittant la Collectivité, les retours et recrutement demandés sont les suivants :

- Retours :

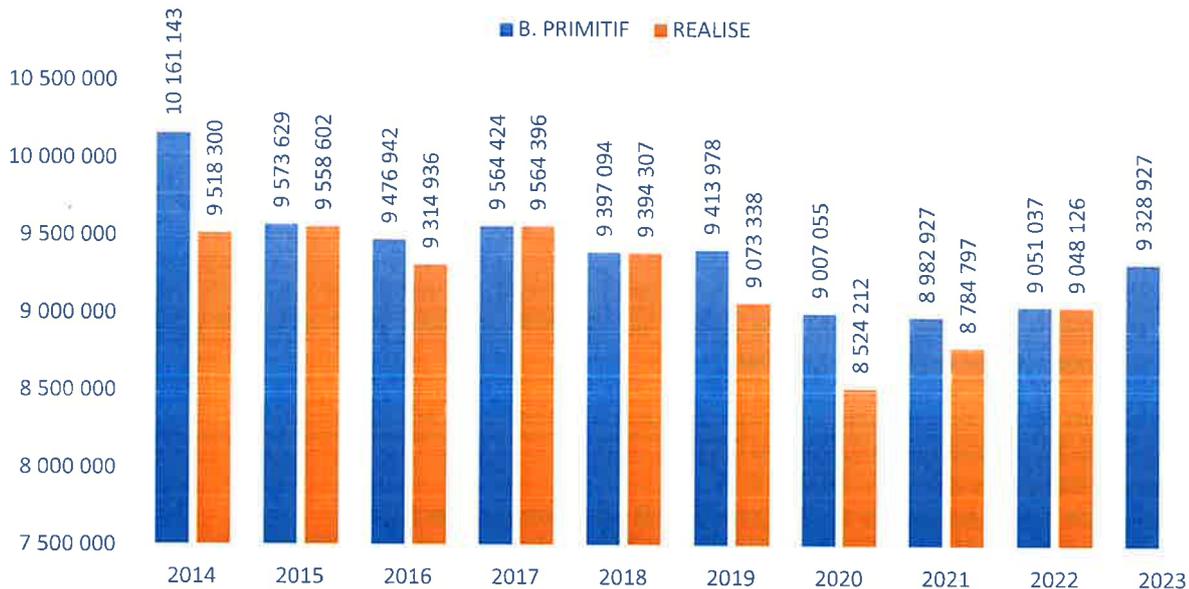
- o Electricien au 01/02 à TC
- o EJE (RAM) au 01/02 à TP

- Recrutements :

- o Responsable juridique
- o Responsable bâtiment
- o Peintre
- o Agent d'animation Espace-Jeune

A ce jour, certaines informations ne sont pas encore en notre possession (montant de l'augmentation des grilles indiciaires, etc...).

## CHARGES DE PERSONNEL - 012



### V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### A. Projets d'investissement 2023 (propositions nouvelles : 3 284 863.94€)

Les principaux travaux :

Travaux rénovation écoles (Avignonnets – Truchet – Centre) :	207 100 €
Vidéoprotection :	75 000 €
Démolition Immeuble Rue de la Papeterie :	59 400 €
Acquisition et rénovation cellules commerciales la Poyat :	70 000 €
Aides aux travaux rénovation et mise aux normes commerces :	40 000 €
Renouvellement serveur – anti Virus – Migration – VOIP :	140 200 €
Etudes performances énergétique des bâtiments :	48 000 €
Etudes bâtiments (RAM/MPE/FPA Chabot) :	50 000 €
Etudes passage en LED Bâtiments communaux :	30 000 €
Maîtrise d'œuvre Berges de Bienne :	45 000 €
Acquisition Bâtiment MILLET rue Carnot :	181 500 €
Travaux chauffage et chaufferie :	50 000 €
Travaux sur bâtiments communaux :	50 000 €
Travaux remise en état WC parking des Religieuses :	57 000 €
Travaux voirie (parking Religieuses – Ranchette) :	100 000 €
Réfection trottoirs Av Belfort – Rue Victor Hugo :	33 190 €
Divers matériels (tondeuses – souffleurs...) :	35 000 €
Véhicules (balayeuse – saleuse – épareuse):	45 000 €
Renforcement Pont de la Pipe :	600 000 €
Aménagement Archives Municipales Rue Carnot :	400 000 €

**B. Capacité d'investissement sur la période 2018/2022**

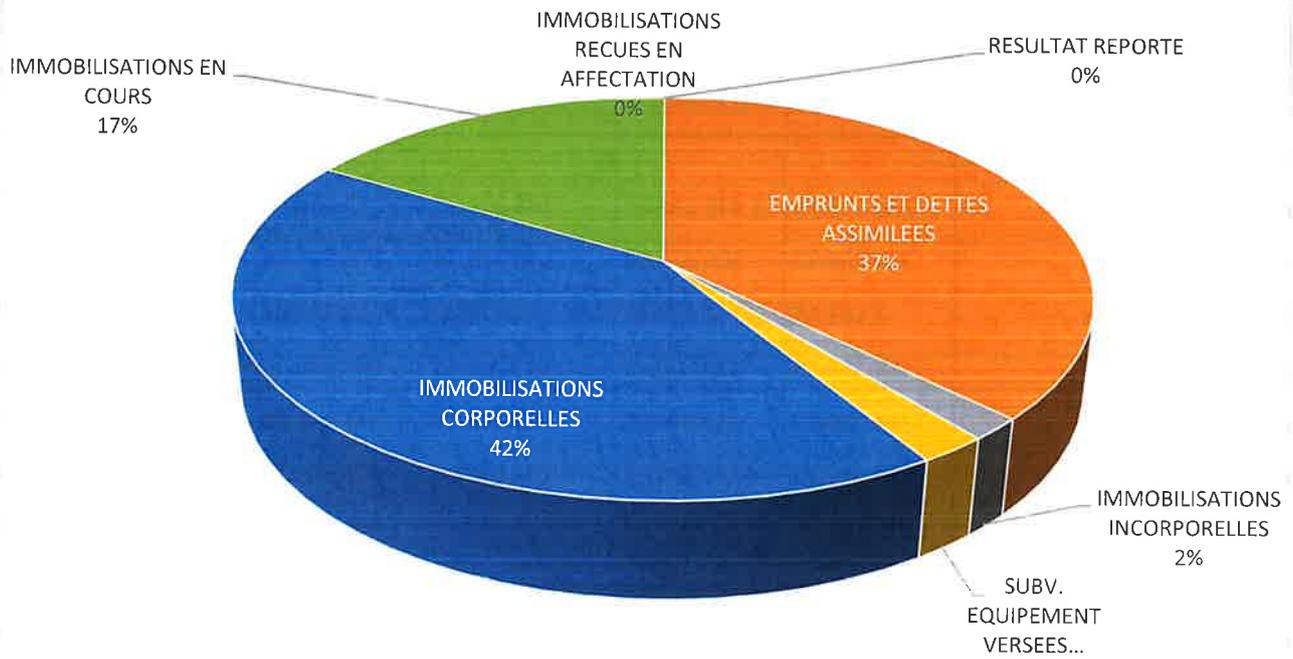
**Financement de l'Investissement**

	2018	2019	2020	2021	2022	PREV 2023
<b>Recettes d'investissement</b>						
<b>hors emprunts (A)</b>	<b>556 275.16</b>	<b>1 033 234.77</b>	<b>708 301.17</b>	<b>1 117 435.89</b>	<b>511 120.97</b>	<b>1 377 773.20</b>
dont FCTVA	364 256.93	209 855.02	318 448.34	566 911.06	255 659.50	280 000.00
dont Taxe d'aménagement	2 161.65	7 189.64	9 633.40	3 458.05	8 766.86	8 000.00
dont subv.équip.reçues	189 856.58	816 190.11	380 219.43	547 066.78	246 694.61	1 089 773.20
<b>CAF nette (B)</b>	<b>-314 235.74</b>	<b>318 370.62</b>	<b>422 798.37</b>	<b>-241 912.59</b>	<b>-430 304.13</b>	<b>-209 144.35</b>
<b>Financement propre (A+B) = (C)</b>	<b>242 039.42</b>	<b>1 351 605.39</b>	<b>1 131 099.54</b>	<b>875 523.30</b>	<b>80 816.84</b>	<b>1 168 628.85</b>
<b>Dépenses d'investissement (D)</b>	<b>1 459 653.25</b>	<b>2 326 721.88</b>	<b>2 005 088.49</b>	<b>1 801 375.76</b>	<b>2 328 658.83</b>	<b>4 022 517.53</b>
dont dépenses d'équipement	1 384 745.68	2 250 477.61	1 816 371.94	1 729 530.12	2 246 762.39	3 845 975.53
dont subv.équip.versées	74 907.57	76 244.27	188 716.55	71 845.64	81 896.44	176 542.00
<b>Besoin ou capacité de financement (C-D)</b>	<b>-1 217 613.83</b>	<b>-975 116.49</b>	<b>-873 988.95</b>	<b>-925 852.46</b>	<b>-2 247 841.99</b>	<b>-2 853 888.68</b>

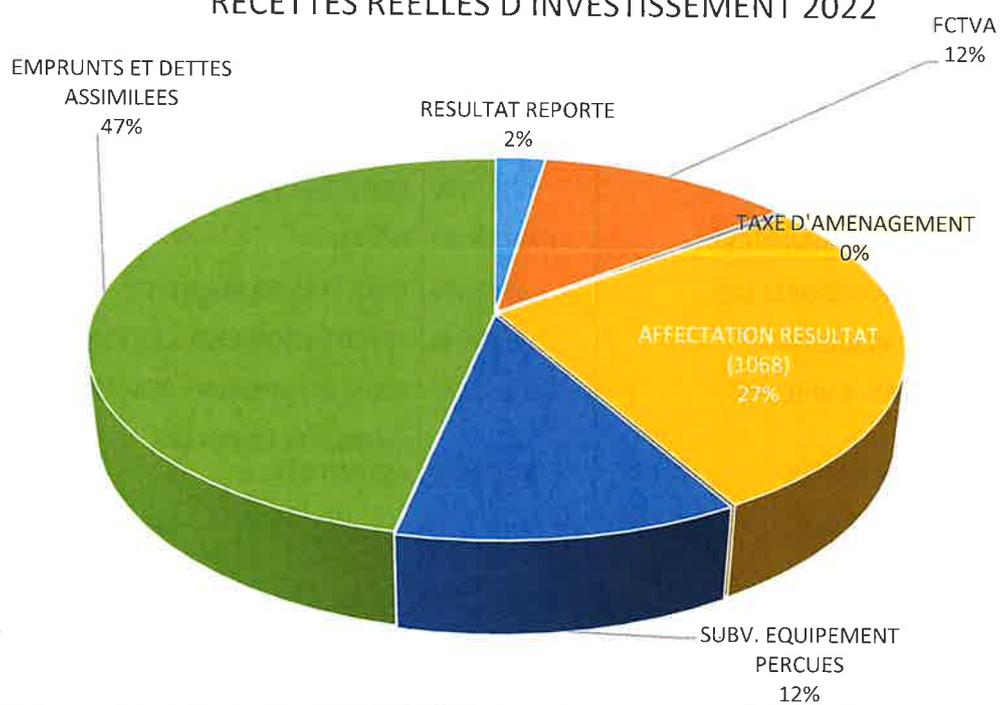
**Dépenses et recettes réelles d'investissement (réalisé 2022)**

Dépenses réelles d'investissement 2022	Montants	Recettes réelles d'investissement 2022	Montants
RESULTAT REPORTE	0.00	RESULTAT REPORTE	49 447.82
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 379 316.69	FCTVA	255 659.50
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 217.56	TAXE D'AMENAGEMENT	8 766.86
SUBV. EQUIPEMENT VERSEES	81 896.44	AFFECTATION RESULTAT (1068)	579 165.72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 562 828.43	SUBV. EQUIPEMENT PERCUES	246 694.61
IMMOBILISATIONS EN COURS	618 716.40	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 650.00
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION SUBV. EQUIPEMENT	0.00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVEST.</b>	<b>3 707 975.52</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES INVEST.</b>	<b>2 140 384.51</b>

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022



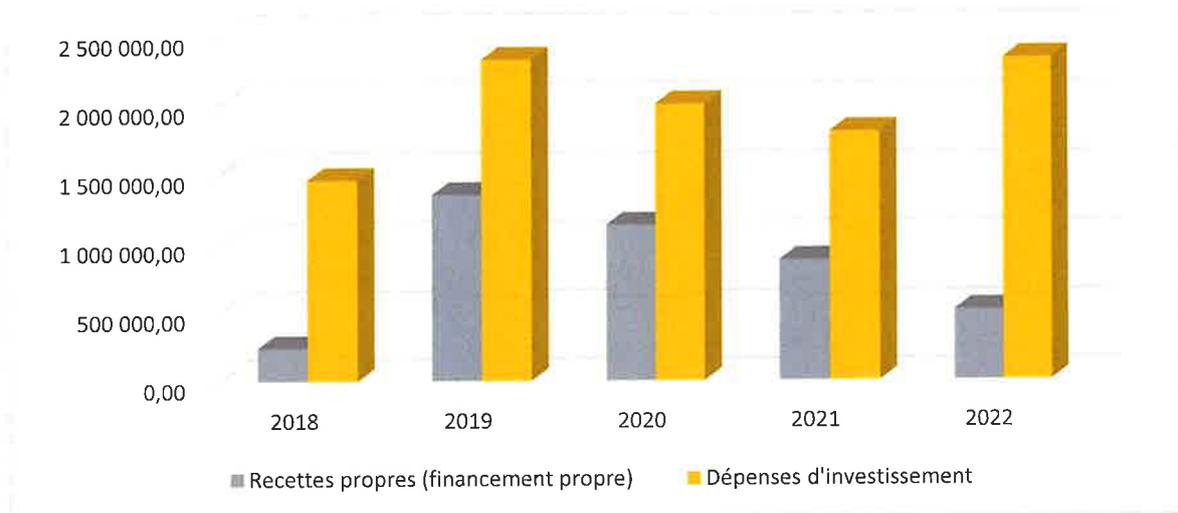
## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022



**Recettes propres d'investissement et Dépenses d'investissement (évolution 2018/2022)**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes propres (financement propre)</b>	242 039.42	1 351 605.39	1 131 099.54	875 523.30	511 120.97
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 459 653.25	2 326 721.88	2 005 088.49	1 801 375.76	2 328 658.83

**RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2018 A 2022**



## ETAT DE LA DETTE ET DE LA FISCALITE

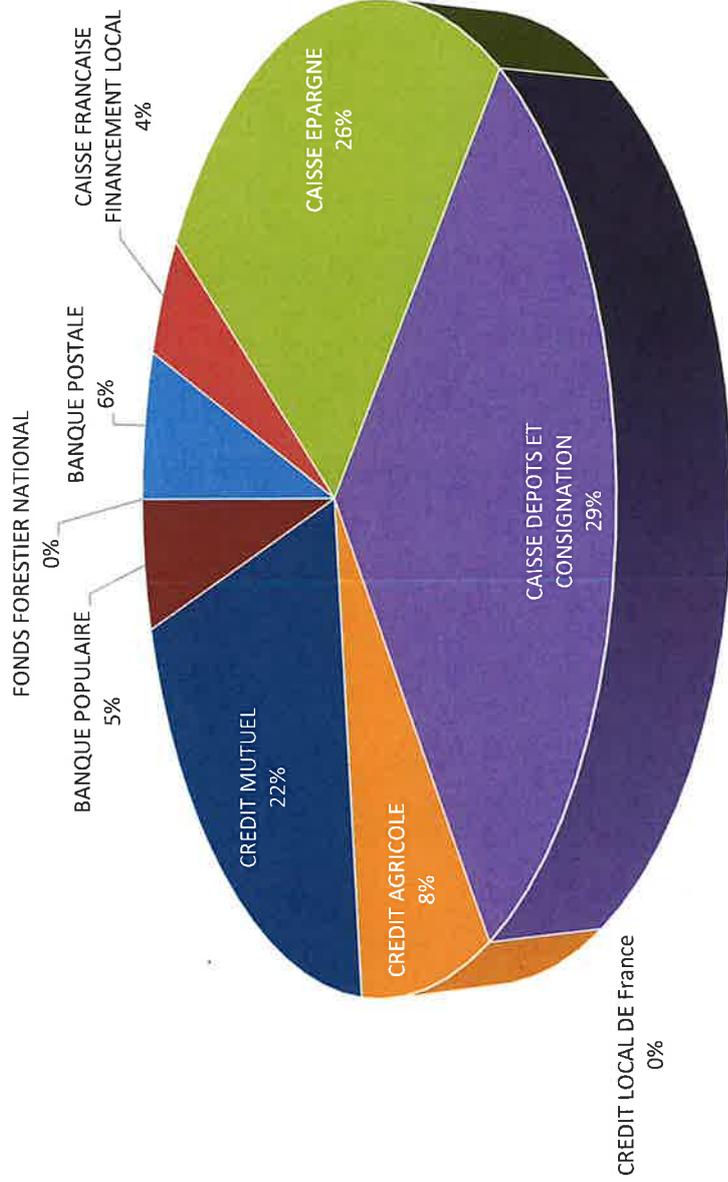
### A. Endettement Emprunts pour la période 2017/2024

Description de l'encours par année et par prêteur (capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BANQUE POSTALE	-	684 123.84	600 827.98	516 907.40	432 357.42	797 173.31	703 130.23	600 133.27
CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	1 074 000.56	996 249.55	915 811.11	832 548.31	746 317.27	656 966.80	564 337.96	462 242.87
CAISSE EPARGNE	2 182 028.38	1 826 882.18	4 262 898.16	4 291 298.98	3 833 742.12	3 443 892.08	3 178 988.36	2 909 712.38
CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 443 017.90	3 902 417.79	4 895 891.35	4 566 075.25	4 232 793.15	3 895 300.66	3 554 262.78	4 019 930.50
CREDIT LOCAL DE France	533 075.03	299 000.02	101 244.95	33 093.31	-	-	-	-
CREDIT AGRICOLE	1 000 000.11	833 333.45	666 666.80	1 533 333.48	1 380 000.16	1 206 666.84	1 033 333.52	860 000.00
CREDIT MUTUEL	3 372 435.20	4 257 038.21	3 818 120.23	3 371 664.95	2 917 396.01	2 557 666.31	2 684 478.40	2 435 763.86
BANQUE POPULAIRE	1 088 781.11	297 018.94	264 002.80	230 489.29	196 470.91	161 940.08	622 823.42	571 483.97
FONDS FORESTIER NATIONAL	3 220.55	2 568.48	1 914.78	1 259.45	945.74	631.24	315.96	-
TOTAL GLE	12 696 558.84	13 098 632.46	15 527 378.16	15 376 670.42	13 740 022.78	12 720 237.32	12 341 670.63	11 859 266.85

ANNEES	2018	2019	2020	2021	2022	estimation 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	15 527 378.16	15 376 670.42	13 740 022.78	12 720 237.32	12 341 670.64	11 859 266.85
CAF BRUTE	1 357 018.56	1 969 078.36	2 059 446.01	1 227 872.87	948 262.56	1 120 855.65
Ratio de désendettement	11.44	7.81	6.67	10.36	13.02	10.58

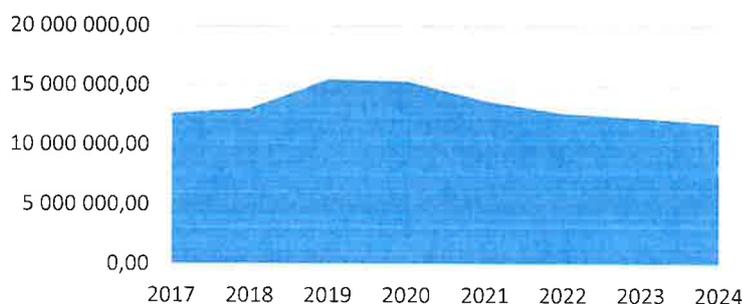
## EN COURS AU 01/01/2023 PAR PRETEURS



### Extinction de la dette par année (capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours 01/01	12 696 558.84	13 098 632.46	15 527 378.16	15 376 670.42	13 740 022.78	12 720 237.32	12 341 670.64	11 859 266.85
Amortissement	1 597 926.38	1 671 254.30	1 650 707.74	1 636 647.64	1 469 785.46	1 378 566.69	1 287 403.78	1 180 489.17
Intérêts	288 731.87	244 277.08	241 657.54	215 479.03	179 089.91	169 691.42	272 206.93	280 115.61

## EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2017 A 2023



### B. Fiscalité

	Bases 2022	Taux 2022	Lissage	Produit reçu sur bases 2022	Rôles supplément.	Produit total reçu en 2022	Bases 2023 Revalorisées	Produit Attendu 2023
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 212 529.00	15.35%	16.00	186 108.00	5 962.00	192 070.00	1 297 406.03	199 151.83
Taxe foncière	10 892 362.00	57.86%	124.00	6 302 197.00		6 302 197.00	11 439 060.97	6 618 640.68
Taxe foncière non bâti	149 329.00	42.20%		63 016.00	0.00	63 016.00	154 406.19	65 159.41
Contribution coef correcteur	-1 380 317.00			-1 380 293.00		-1 380 293.00		-1 407 894.77
<b>Total</b>				5 171 028.00	5 962.00	5 176 990.00		5 475 000.00

#### Allocations compensatrices versées par l'Etat

	2017 (réel)	2018 (réel)	2019 (réel)	2020 (réel)	2021 (réel)	2022 (réel)	2023 (estimé)
Sur taxe d'habitation (cpt 74835)	232 441	240 573	250 879	260 994	0	0	0
Sur taxe foncière (bâti) (cpt 74834)	64 105	64 233	66 254	66 661	691 059	727 556	726 719
Sur taxe foncière (non bâti) (cpt 74834)	11 327	9 988	10 037	9 934	9 891	9 885	10 280
Sur taxe professionnelle/CFE (cpt 748314)	6 910	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	314 783	314 794	327 170	337 589	700 950	737 441	737 000

## VI. FOCUS BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE EAU 2023

#### RESULTATS 2022 ET AFFECTATION

Résultat de fonctionnement 2022 :	345 794.71 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	100 000.00 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	445 794.71 € (excédent)
Résultat d'investissement 2022 :	114 093.48 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	601 087.85 € (excédent)
Résultat d'investissement cumulé :	715 181.33 € (excédent)

#### Affectation :

345 794.71 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
100 000.00 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
715 181.33 € reportés au 001 (R d'investissement)

#### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

##### Principales réalisations en 2022 :

Réseaux canalisation : Rue Bonneville – Chemin de la Coupe :	25 727.89 €
Réseaux canalisation : Chevy :	62 760.55 €
Réseaux canalisation : Rue du Barrage :	105 795.82 €
Réseau canalisation : Avenue de Belfort :	126 719.77€

##### Restes à réaliser 2022 (485 143 €) :

Etudes ressources secours station pompage Flumen :	64 130.00 €
Etudes – schémat directeur eau (définition plan pluriannuel) :	79 813.00 €
Terrain nu acquisition parcelle eau potable Chaumont :	800.00 €
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	5 255.00 €
Eaux lavage usine Serger :	1 087.00 €
Eaux lavage usine Montbrillant :	1 087.00 €
Réseaux canalisation : Rues Poyat/Antide Janvier/Mercière :	86 503.00 €

Réseaux canalisation : Rue du Barrage :	30 017.00 €
Réseaux canalisation : La Cueille :	4 540.00 €
Réseaux canalisation : Chevy :	38 173.00 €
Réseau canalisation : Rue Bonneville – Chemin de la Coupe :	28 606.00 €
Réseau canalisation : Avenue de Belfort :	145 132.00 €

**Principaux travaux prévus en 2023 :**

Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	650 000.00 €
Réseaux canalisation : Passage Cheneau :	50 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue Mercière/Place Louis XI :	50 000.00 €
Réseaux canalisation : La Cueille :	40 000.00 €
Ressources secours station pompage Flumen :	100 000.00 €
Eaux lavage usine Serger :	6 000.00 €
Eaux lavage usine Montbrillant :	7 000.00 €
Réseau canalisation : Avenue de Belfort :	17 000.00 €
Travaux divers :	93 000.00 €
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	60 000.00 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023**

**RESULTATS 2022 ET AFFECTATION**

Résultat de fonctionnement 2022 :	141 723.26 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	100 000.00 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	241 723.26 € (excédent)
Résultat d'investissement 2022 :	-133 388.54 € (déficit)
Résultat 2021 reporté :	592 488.83 € (excédent)
Résultat d'investissement cumulé :	459 100.29 € (excédent)

**Affectation :**

141 723.26 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
100 000.00€ reportés au 002 (R de fonctionnement)  
459 100.00 € reportés au 001 (R d'investissement)

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

### Principales réalisations en 2022 :

Raccordement décanteur Cinquétral :	3 021.63 €
Déconnexion talweg Bellevue/Travail/Miroir :	128 047.51 €
Déconnexion talweg Rue Dunand/Général de Gaulle :	2 141.33 €
Travaux divers raccordement ancienne Cure Cinquétral :	11 186.52 €
Réseaux canalisation : Rue Bonneville – Chemin de la Coupe :	29 926.19 €
Réseaux canalisation : Avenue de Belfort :	559 189.89 €

### Restes à réaliser 2022 (262 359 €) :

Eudes Station Epuration Plan d'Acier (diagnostic béton) :	36 092.00 €
Etudes réseaux Plan d'Acier – sécurisation (calcul hydraulique):	1 700.00 €
Terrains nus (Station de Ranchette) :	1 643.00 €
Travaux divers hydrocurage et suppression laitance Rue du Pré :	5 149.00 €
Déconnexion talweg Bellevue/Travail/Miroir :	3 716.00 €
Réseaux : reconfiguration dévers/orages Faubourg Marcel :	87.00 €
Déconnexion talweg Rue Dunand/secteur les Avignonnets :	40 804.00 €
Réseaux canalisation : Impasse du Valèvre :	9 340.00 €
Réseaux canalisation rue Poyat – Rue Antide Janvier :	4 001.00 €
Réseaux canalisation Av Belfort :	113 279.00 €
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	38 643.00€
Réseaux canalisation : Rue des Vennes Cinquétral :	4 847.00 €
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	2 217.00 €
Réseaux canalisation Rue Mercière :	842.00 €

### Principaux travaux prévus en 2023 :

Frais d'études : station épuration Plan d'Acier :	2 000.00 €
Déconnexion talweg Bellevue/Travail/Miroir :	150 000.00 €
Renouvellement réseau unitaire Rue Mercière :	9 000.00 €
Déconnexion talweg Rue Dunand/secteur les Avignonnets :	5 000.00 €
Réseaux canalisation : Impasse du Valèvre :	7 000.00 €
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	8 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	300 000.00 €

Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	30 000.00 €
Réseaux canalisation Av Belfort :	40 000.00 €
Réseaux canalisation Montée de la Cueille :	80 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	580 000.00 €
Réseaux canalisation : Passage Pomme d'Or :	25 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue de la Poyat (partie basse) :	190 000.00 €
Réseaux canalisation : Ecole Truchet (renaturation) :	25 000.00 €
Travaux divers :	70 000.00 €

### **BUDGET ANNEXE REGIE 2023**

Résultat de fonctionnement 2022 :	147 607.29 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	244 183.89 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	391 791.18 € (excédent)
Résultat d'investissement 2022 :	171 663.54 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	-116 467.19 € (déficit)
Résultat d'investissement cumulé :	55 196.35 € (déficit)

#### Affectation :

183 606.00 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
208 185.18 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
55 196.36 € reportés au 001 (R d'investissement)

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

#### **Principales réalisations en 2022 :**

Etudes colmatages fuites :	15 780.00 €
Rapport suivi post vidange :	16 560.00 €
Travaux sur regard de visite :	1 310.00 €
Intervention sur dégrilleurs :	2 903.00 €
Fabrication toiture sur « trou homme »:	1 492.00 €
Sécurisation barrage :	2 563.00 €
Matériels électrique:	3 673.07 €

**Restes à réaliser 2022 (88 447 €) :**

Etudes sûreté hydraulique et de danger – suivi écologique :	16 228.00 €
Changement vitres salle des machines Porte Sachet :	12 500.00 €
Travaux sécurisation ligne de vie :	28 050.00 €
Travaux colmatage fuites bajoyer rive gauche barrage : :	3 600.00 €
Rédaction des consignes de surveillance :	4 120.00 €
Matériel divers électriques :	23 949.00 €

**Principaux travaux prévus en 2022 :**

Etudes colmatages fuites :	35 000.00 €
Etudes sûreté hydraulique et danger suivi écologique :	15 000.00 €
Travaux remplacement condensateur :	20 000.00 €
Travaux radier :	120 000.00 €
Travaux étanchéisation fuite du bajoyer :	96 000.00 €
Travaux chemin de câbles :	30 000.00 €
Remplacement des portes (centrale de Porte Sachet) :	22 500.00 €
Sécurisation barrage :	10.000.00 €
Travaux divers :	70.000.00 €
Intervention sur ateliers d'énergie (PP3/SH3) :	3 000.00 €
Rénovation dégrilleurs :	25 000.00 €
Changement vitre salle des machines côté D436 Porte Sachet :	35 000.00 €
Divers matériels électriques :	5 000.00 €

**BUDGET ANNEXE CAMPING 2023**

Résultat de fonctionnement 2022 :	38 902.63 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	8 391.18 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	47 293.81€ (excédent)
Résultat d'investissement 2022 :	10 150.89 € (excédent)
Résultat 2021 reporté :	- 3 171.98 € (déficit)
Résultat d'investissement cumulé :	6 978.91 € (excédent)

Principales réalisations en 2022 :

Pose et fournitures matériel de cuisine :	14 972.15 €
Travaux mise en conformité électricité :	12 944.01 €
Travaux aménagements du camping :	7 879.85 €
Travaux portes fenêtres du restaurant :	5 552.90 €

Restes à réaliser 2022 (2 900.00 €) :

Porte chambre froide :	2 900.00 €
------------------------	------------

Principaux travaux prévus en 2023 :

Réfection façades chalet d'accueil :	30 000.00 €
Aménagements divers (chalet accueil + bloc sanitaire) :	3 000.00 €
Aménagement terrains :	3 000.00 €
Mobiliers :	5 000.00 €

**Monsieur PACOUD** reprend chaque point du Débat d'Orientation Budgétaire en s'attachant à rappeler le contexte national et international tel que l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières, du point d'indice ainsi que l'évolution haussière des taux d'intérêts impactant la dette. Malgré l'augmentation des charges, la commune a stabilisé ses dépenses de fonctionnement sur l'année 2022. Les recettes par contre, sont en forte diminution avec une baisse conséquente de la DGF due en partie à une perte de la DSU qui a été remplacée partiellement par la DSR.

Depuis 2021, la commune doit abonder au fond de péréquation intercommunal au lieu d'en être bénéficiaire. Bien que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées, la CAF nette est négative ce qui ne permet pas d'assurer la part d'autofinancement des investissements. La Ville utilisera ses excédents en ciblant les investissements indispensables de manière à limiter le recours à l'emprunt.

Les travaux du Pont de la Pipe, de la Grenette et la réfection de la voirie représentent les principales dépenses d'investissement de l'année 2022. Les recettes sont moindres car les subventions pour travaux sont perçues en fin de chantier ce qui est particulièrement préjudiciable au financement des opérations se déroulant sur plusieurs exercices.

L'extinction de la dette est progressive. Une part assez conséquente des prêts arrivera à échéance entre 2023 et 2025. La plupart des emprunts ont une durée de remboursement supérieure à 25 ans ce qui contribue à étaler la dette. Cependant, les emprunts des collectivités sont très souvent adossés à l'évolution du livret A dont le taux varie suivant l'inflation.

En 2023, différents éléments seront à prendre en charge pour équilibrer le budget, spécialement en dépenses :

- l'impact significatif de la crise énergétique sur les prix du gaz et de l'électricité
- l'hypothèse d'une seconde revalorisation du point d'indice
- l'inflation prévue, non négligeable.

En conséquence de l'inflation, l'État revalorisera la base des taxes foncières dont les taux, laissés à la discrétion de la commune, n'ont pas augmenté depuis 1975 et même diminué en 2013 et 2015.

Le Projet de Loi de finance pour 2023 réorganise les différentes subventions octroyées traditionnellement par l'État.

- suppression de la taxe d'habitation et réorganisation du panier fiscal
- réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement suivant des critères contractuels
- baisse des impôts de production pour les entreprises
- abondement des aides à l'investissement pour les collectivités
- reconduction du filet de sécurité pour les collectivités les plus touchées par l'augmentation du prix de l'énergie. (facturation du mWh égal ou supérieur à 180 €).
- progression de la dotation de solidarité.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur PACOUD pour la clarté de sa présentation.

**Monsieur BROCARD** intervient :

*« Ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte compliqué, inflation, augmentation des coûts de l'énergie, remontée des taux d'intérêts. Chacun a conscience que les collectivités sont amenées à réaliser un exercice difficile sur l'année 2023. Le projet de loi de finances contient certes quelques mesures qui visent à prendre en compte ces difficultés, mais sait-on à ce stade si elles concerneront notre commune, je pense par exemple au nouveau calcul de la DGF, quand on sait que notre DGF a perdu plus d'1,5 million d'euros en moins de 10 ans. D'autres mesures sont à juste titre critiquées comme l'augmentation des valeurs locatives de 7,1 %. Cela va augmenter le produit des taxes foncières de la commune (de 300 000 euros environ), mais qui va s'acquitter de ces montants supplémentaires, sûrement pas l'État qui a décidé de cette augmentation mais bien tous les propriétaires d'un bien immobilier à Saint-Claude. Il est toujours plus facile de décider d'une augmentation pour les autres que pour soi-même... L'association des Maires de France plaide au contraire pour une simple indexation des dotations d'Etat sur l'inflation.*

*Pour ce qui concerne maintenant plus particulièrement notre ville, au terme de la lecture du rapport, il n'est pas aisé de comprendre quelle orientation vous souhaitez donner au budget de la ville. Le constat lui, reste implacable voire inquiétant. Des recettes de fonctionnement toujours plus basses (14 219 274 euros en 2022), quand, en même temps, les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation sur les exercices 2019/2021/2022 (13 271 012 euros en 2022), les charges de personnels à un niveau très important représentant 68% de nos dépenses en 2022.*

*Nous avons de ce fait un problème persistant d'autofinancement pour faire des investissements sans recourir massivement à l'emprunt. La CAF brute ne couvre même plus l'annuité de la dette depuis 2021. En 2022, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 948 262 euros quand il faut rembourser 1 378 566 euros de capital de la dette. Avez-vous prévu d'inverser cette tendance et de quelle manière ? Le président de la Communauté de Communes nous démontrait récemment que, durant son mandat, quand la Communauté de Communes empruntait une somme, elle investissait le triple de cette somme. Nous, nous sommes obligés d'emprunter la quasi-totalité de nos investissements. Comment allons-nous faire avec la remontée des taux d'intérêt ? Voilà pour quelques questions qui se posent.*

*Alors, c'est vrai que la ville ne dispose que de peu de marge de manœuvre, ne pouvant pas agir sur certains leviers comme le poids de la dette ou une fiscalité locale déjà trop élevée. On voit clairement qu'il n'y a que la piste de la masse salariale, et qu'il faut s'y pencher plus sérieusement encore, il faut réinterroger sans cesse les priorités et les fonctionnements. Il y a besoin d'une vraie approche analytique pour connaître le réel coût des services au regard du service rendu à la collectivité. Et besoin aussi de mettre en place à minima un schéma de mutualisation des services avec la Communauté de Communes, nous en parlons depuis 2014 mais rien n'a encore été fait.*

*Enfin, concernant les propositions d'investissement 2023, l'accent ne devrait-il pas être davantage mis sur la rénovation énergétique des bâtiments publics pour viser des économies de long terme ? Seuls 50 000 euros sont prévus pour cela quand on programme encore 75 000 euros pour de la vidéosurveillance supplémentaire.*

*En fin de compte, les éléments d'orientation budgétaire sont loin d'être rassurants. Avec moins de population, moins de ressources, la maîtrise des dépenses et la capacité de la collectivité à aller chercher des financements ailleurs sont plus que jamais incontournables. »*

Puis **Monsieur BROCARD** ajoute que la mutualisation des services de la Communauté de Communes avec ceux de la Mairie est un moyen de rendre plus efficace le service rendu à la collectivité et de diminuer le coût de fonctionnement. Le recours massif à l'emprunt pour 2023 est de nature à interroger.

**Monsieur le Maire** explique que la mutualisation existe déjà dans de nombreux domaines en particulier le transport urbain, l'urbanisme, et en projet, le juridique. Il y a une dizaine de postes mutualisables.

Avec la baisse de la DGF et de la DSU ces dernières années et l'augmentation de l'énergie, c'est plus de 5 millions d'euros supplémentaires à la charge de la Ville. Chaque service a fait des efforts, certains sont en souffrance par

manque de personnel. Malgré cela, la collectivité ne pourra prétendre à une aide pour l'électricité dont le coût d'achat ne permet pas le soutien de l'État. Pour le gaz, aucune aide n'est annoncée. Ce qui est réconfortant, c'est que les entreprises locales ont du travail, l'économie se porte de mieux en mieux, mais l'augmentation de la facture d'énergie diminue considérablement leur bénéfice et empêche l'investissement. Concernant les particuliers, la suppression de la taxe sur l'habitation principale permet de redonner un peu de pouvoir d'achat.

Un effort est fait par la commune sur le passage en LED de l'éclairage public, mais ne sera pas suffisant pour diminuer substantiellement la facture d'énergie. Ainsi les 870 000 € d'augmentation du coût de l'énergie nous privent d'une somme qui aurait pu être investie dans la rénovation énergétique des bâtiments. La ville de Dole a construit une usine de méthanisation. Une réflexion s'engage sur Saint-Claude avec la participation des entreprises.

Il y a cependant des investissements obligatoires comme le projet d'un nouveau lieu d'archivage qui ne peut être remis à plus tard et se réalisera sur deux ans (2023/2024). Il y a aussi la mise en sécurité du parking de la Côte Joyeuse par vidéo protection et rénovation de l'ensemble. La rénovation des écoles, la démolition d'un immeuble rue de la papeterie qui présente un péril imminent pour les riverains ainsi que le renouvellement du serveur informatique représentent des dépenses indispensables sur 2023. Il est à noter que les services de la crèche enregistrent énormément de demandes qui ne peuvent être satisfaites. Avec l'aide de la CAF nous réfléchissons à sa réinstallation. La renaturation des berges de la Bienne se poursuivra ainsi que les travaux d'assainissement. D'autres programmes moins onéreux comme le remplacement de la chaudière de la Mairie, la remise en état des toilettes place des Religieuses ou des travaux de voiries compléteront la liste des dépenses d'investissement prévues en 2023. Il est à noter que le Pont de Pipe sera livrable en mai.

Le Fonds Vert plafonné à 40 % de la dépense, vient prendre place à côté de la DSIL et la DETR limitées à 30 %, sur certaines thématiques de projets notamment énergétiques ou en rapport avec l'environnement. On repousse certains investissements pour préserver l'équilibre budgétaire. Comme Monsieur BROCARD l'a justement fait remarquer, à quel prix ?

Les entreprises ont du travail, leurs perspectives sont bonnes, des familles arrivent, mais il existe de nombreux logements indécents. Une OPAH initiée par l'État permettra au secteur privé la mise à niveau de logements sur Saint-Claude. Pour information, La Maison Pour Tous dispose de 209 logements vides, en bon état, louables de suite. Il est important que des familles ne partent pas de Saint-Claude faute de logements à un prix correct.

C'est une période difficile, mais il n'y a pas de situation difficile dont on ne puisse sortir. Les collectivités dans leur ensemble espèrent bénéficier des apports supplémentaires de recettes perçues par l'État suite au surcoût énergétique. (L'État perçoit 20 % de TVA sur chaque kWh de gaz et d'électricité). Le Président des Maires de France soutient fortement les communes sur ce sujet. Ce que les Maires attendent, c'est que l'État intervienne auprès des fournisseurs et auprès de la Commission Européenne pour mettre un terme à la spéculation sur les prix de l'énergie. Cette critique concerne les décisions, ou l'absence de décisions, prises au niveau national par l'équipe gouvernementale. En contrepartie, nous pouvons remercier de leur soutien nos deux derniers Préfets, David PHILLOT et Serge CASTEL ainsi que nos Sous-Préfètes de l'arrondissement de Saint-Claude qui portent un œil bienveillant sur Saint-Claude et la Communauté de Communes. Nous apprécions leur accompagnement actif sur l'ensemble de nos dossiers. Ils ont compris l'intérêt d'un territoire en lequel ils croient.

**Monsieur PONCET** participe aux remerciements quant à la présentation pédagogique qui vient d'être faite. Il demande si la baisse de la démographie laisse à craindre une perte de recettes consécutive à un effet de seuil. Cette perte a-t-elle été estimée ? D'autre part, la Ville restera-t-elle contributaire à l'égard du FPIC ou la tendance va-t-elle s'inverser ?

**Monsieur PACOUD** informe qu'il y aura bien une réforme du FPIC, mais l'on n'en connaît pas la teneur.

**Monsieur PONCET** demande si, dans les investissements futurs, la Maison des Adieux sera l'objet d'une rénovation importante. Elle fait énormément défaut aux familles dans le deuil.

**Monsieur le Maire** répond que, même s'il y a très peu d'enterrements civils, la rénovation de la Maison des Adieux qui est aujourd'hui indécente et inaccessible, sera mise en œuvre avant la fin du mandat. Un partenariat a été étudié entre la Ville et les Pompes Funèbres. Monsieur le Maire rencontrera le nouveau Directeur Régional.

Concernant la population, un recensement exhaustif vient d'avoir lieu pour la première fois depuis plus de 30 ans. Monsieur le Maire remercie les Agents recenseurs qui ont fait un travail formidable. Malgré le refus de répondre de certains foyers et l'impossibilité de retrouver certaines personnes, le taux de réponse est exceptionnel. Seul 107 foyers n'ont pas été comptabilisés. Les visites chez les particuliers ont permis de se rendre compte que de nombreux logements étaient en mauvais état, ce qui donne tout son sens à l'opération d'OPAH. Depuis 1992, date du dernier recensement exhaustif, la population de la Ville a chuté et depuis 2019 a perdu 25 % de ses habitants. La Politique de la Ville dans les quartiers prioritaires sera-t-elle remise en cause ?

**Monsieur BROCARD** pense que l'essentiel est que la commune et la Communauté de Communes travaillent ensemble.

**Monsieur le Maire** affirme que depuis deux ans, la Ville a travaillé efficacement avec le Président de la Communauté de Communes. Il estime que chaque Maire présentant un projet pour sa commune a toute légitimité, il sait mieux que personne ce qui est bon pour elle.

**Monsieur SEGURA** pense que la situation n'est pas du tout rassurante.

Il convient par conséquent pour l'Assemblée de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

### **3. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **3.1. Modification du tableau des emplois permanents**

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant dernière modification du tableau des emplois permanents ;

VU l'avis du Comité Social Territorial lors de sa dernière séance en date du 23 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé le rattachement du Service des Sports, auprès de la Direction du Service Enfance/Jeunesse, et non plus auprès de la Direction Générale des Services, comme précédemment ;

CONSIDERANT également l'obligation pour le Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste à temps complet pour le bon fonctionnement des services cités ci-dessous ;

CONSIDERANT que la suppression du poste ci-dessous proposée, est motivée par sa vacance suite à la mutation de l'agent l'occupant ;

#### Création d'un poste :

- Un poste d'Animateur Territorial au Service Enfance/Petite Enfance/Jeunesse et Sports,

#### Suppression d'un poste :

- Un poste d'Attaché Territorial au Service Enfance/Petite Enfance/Jeunesse et Sports.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de procéder à la présente modification du tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

- d'adopter en conséquence le nouveau tableau des emplois ;

#### **Approuvée à l'unanimité**

#### **3.2. Actualisation des tarifs de prestation de services en matière de rémunération du personnel**

VU la délibération du 14 mai 2009 autorisant le Maire à facturer les frais engagés par la Commune relatifs à la mise à disposition d'agents, de véhicules, de matériaux au profit de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (Val de Bièvre en 2009), et à signer une Convention précisant les modalités de cette collaboration ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2021 portant dernière actualisation des tarifs de prestations de service en matière de rémunération du personnel ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser la tarification des prestations de services en matière de rémunération du personnel pour tenir compte de l'évolution des cadres d'emplois et/ou des grilles indiciaires résultant de la réforme de toutes les catégories (PPCR), et de l'évolution des taux des charges patronales, de frais de structure estimé à 10 % ainsi que du coût horaire brut congés payés compris ;

CONSIDERANT que d'autres Collectivités que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pourraient solliciter la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes Conventions, aux conditions précitées, avec des Collectivités qui souhaiteraient bénéficier de prestations de service exécutées par les agents communaux, de mise à disposition de véhicules, de fourniture de matériaux,
- de procéder à l'actualisation de la tarification des prestations de service en matière de rémunération du personnel sur la base du barème suivant :

	Montant horaire 2021	Proposition de montant horaire 2023
Agent relevant de la catégorie A :	40,06 €	41,46 €
Agent relevant de la catégorie B :	27,89 €	29,05 €
Agent relevant de la catégorie C :	24,34 €	25,64 €

- de convenir de la prise en compte de ce barème pour la facturation de toute prestation de service en matière de rémunération du personnel.

**Approuvée à l'unanimité**

#### 4. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

----ooOoo----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

----ooOoo----

Jean-Louis MILLET

Maire

Philippe LUTIC

Guillaume POISARD

